

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 22 octobre 2014

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 02

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la décision modificative suivante au budget de la commune, à savoir le transfert :

→ du compte 2152 : - 3 000,00 €

→ au compte 2315 : + 3 000,00 €

POINT 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 03

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la décision modificative relative aux régularisations sur les exercices 2004 et 2012, suivante au budget de la commune, à savoir l'ouverture de crédits (opérations d'ordre) :

En dépense :

→ au compte 2151 (041) :	+ 105,25 € (exo 2012)
→ au compte 21318 (041) :	+ 1 145,10 € (exo 2012)
→ <u>au compte 2151 (041) :</u>	<u>+ 7 966,92 € (exo 2004)</u>
TOTAL	+ 9 217,27 €

En recette :

→ au compte 2033 (041) :	+ 1 250,35 € (exo 2012)
→ <u>au compte 238 (041) :</u>	<u>+ 7 966,92 € (exo 2004)</u>
TOTAL	+ 9 217,27 €

POINT 4 – MISE EN LOCATION DE LA CHASSE

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la commission communale consultative de la chasse, décide

(POUR : 15 / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0) :

- de prendre acte de la décision des propriétaires, publiée le 30/09/2014 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse,
- de procéder à la location en un seul lot comprenant 181 ha dont 96 ha de forêt,
- de mettre ce lot en location par convention de gré à gré, au prix de 6 200 € non indexé sur l'indice des fermages, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir,

- d'adopter les clauses particulières suivantes à annexer au cahier de charges :

❖ **Engrillagement et protection individuelle**

Il est proposé de ne pas mettre de frais d'engrillagement pour la protection des peuplements, à la charge des locataires.

❖ **Plan de chasse**

Il est proposé de demander le plan de chasse pour le compte du locataire.

La 4C se réunira 1x/an en début d'année en même temps que Turckheim en invitant le locataire et si besoin les gardes-chasses. Une proposition du plan de chasse sera faite par le locataire à la 4C qui rendra un avis consultatif. Cet avis sera envoyé à la Fédération des chasseurs.

❖ **Installations d'ouvrages cynégétiques en forêt (miradors, agrainoirs, postes d'affût,...)**

Les installations d'ouvrages cynégétiques en forêt (miradors, agrainoirs, postes d'affût etc.) seront soumises à l'autorisation de l'ONF, de la commune et des propriétaires privés.

❖ **Création et entretien d'aménagements cynégétiques**

Il est proposé de ne pas mettre à la charge des locataires les frais de création et d'entretien d'aménagements cynégétiques.

❖ **Calendrier des battues**

Le calendrier des battues devra être adressé à la Mairie et à l'ONF pour le 1^{er} octobre de chaque année, sauf cas particulier en accord avec la commune.

Celui-ci sera affiché sur les panneaux habituels, rajouté sur le site internet de Zimmerbach et communiqué par un article dans les journaux locaux.

❖ **Carnet de tir**

Il est demandé de tenir un carnet de tir, qui sera présenté une fois l'an à la commission consultative et à toute réquisition du Maire.

❖ **Nourrissage**

Il est décidé d'interdire tout apport de nourriture :

- dans les zones de protection spéciale (captage de sources – zone tétras),
- sur les chemins et sentiers, ainsi que sur leurs talus en amont.

Il est rappelé à cet effet que suite à la loi relative au développement des territoires ruraux dite loi DTR de 2005, l'autorisation de l'agrainage et de l'affouragement dépend du Schéma Cynégétique de Gestion qui sera discuté sous l'égide du Département et de la Préfecture.

Ce schéma est en vigueur depuis 2013 pour une durée de 6 ans (2019).

❖ **Eco certification / PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)**

Les types d'amendements seront limités, en raison de l'adhésion de la commune de Zimmerbach au système PEFC (délibération pour le renouvellement à cette certification du 18/03/2013) et à son engagement dans le processus de certification européenne.

Ainsi l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques et d'attractifs chimiques du gibier (crude'ammoniac...) est interdite en forêt.

Pour l'entretien des aménagements cynégétiques seuls sont autorisés :

- le fumier organique ;
- les amendements calco-magnésiens ;
- les scories potassiques ;
- le goudron végétal dit « goudron de Norvège », à plus de 100m d'une parcelle agricole ou d'une route ouverte à la circulation (cf schéma cynégétique)

❖ **Cartes de circulation**

Des cartes de circulation seront délivrées aux permissionnaires ou associés afin de limiter la circulation des véhicules sur les chemins forestiers.

❖ **Equilibre faune flore**

Les adjudicataires actuels, l'ONF et la commune, sont engagés via le GIC dans un dispositif d'observatoire coopératif visant à mesurer l'équilibre forêt gibier (comptage, suivi de la masse corporelle des animaux prélevés, indice flore,...).

Ce dispositif mérite d'être pérennisé et les membres proposent de poursuivre la mise en œuvre de cet observatoire de l'équilibre.

- ✓ Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

POINT 5 – RAPPORT ANNUEL AVEC LE BILAN DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

M. le maire présente au conseil municipal le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, la sécurité et les conditions de travail de la commune de Zimmerbach, en vertu de l'article 49 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985.

Il présente la collectivité, les données générales en accidents du travail et en maladies professionnelles, le bilan des actions réalisées, le détail des actions et des mesures de l'année 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote ce rapport à l'unanimité des membres présents.

POINT 6 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention suivante :

- ♣ Union Départementale du Haut-Rhin de MULHOUSE ;

OBJET : demande d'inscription à l'ordre du jour

M. le maire, Jacques MULLER propose d'ajouter à l'ordre du jour le classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition d'inscription.**

POINT 7 - CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le maire propose au conseil municipal le tableau de classement de la voirie communale.

La totalité de la voirie communale s'élève à 5 km 235.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce classement.

POINTS DIVERS

• INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE

O.N.F.

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 18/03/2013 acceptant le transfert de l'Unité Territoriale de Colmar/Rouffach vers l'Unité Territoriale de Kaysersberg afin d'équilibrer les effectifs des deux équipes et de soulager la charge de travail des managers.

Il informe les membres d'un courrier envoyé le 15/10/2014 par l'ONF expliquant que depuis la prise de fonction de notre nouveau garde forestier Monsieur BENDHIF-SYLLAS le 1^{er} juillet 2013 sur le triage de Turckheim, celui-ci a noué de solides relations de travail avec ses collègues membres de l'équipe de l'UT de Colmar/Rouffach, s'est très bien intégré et souhaite fortement continuer de travailler dans cette UT.

Il a donc été décidé d'abandonner le projet de rattachement du Triage de Turckheim à l'Unité Territoriale de Kaysersberg.

REMERCIEMENTS

Suite à l'envoi de la motion de soutien à l'EuroAirport prise le 24/09/2014 à M. le Sénateur Jean-Marie BOCKEL, celui-ci nous en remercie et nous tiendra informé de la suite réservée à ce dossier.

AIRE DE JEUX

Les conteneurs ont été installés, il reste encore quelques finitions à faire.

NETTOYAGE

Le Bergpfad a été nettoyé par les agents techniques.

REMPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN MALADIE

M. le maire informe du remplacement de M. Aristide BEYER en congé maladie depuis le 06/10/2014, pour 5 semaines environ, par M. Julien TOTARO. Ce jeune agent est compétent, serviable et travailleur.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN rue du Hohnack

La vente de terrain rue du Hohnack n'a pas été fructueuse. Les personnes susceptibles d'être intéressées ont estimé le prix de vente trop élevé.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire propose de se retrouver à l'école Charles Perrault pour la prochaine réunion du conseil municipal, pour bénéficier d'une démonstration du tableau blanc numérique.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint**

TRAVAUX EN COURS

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint informe le conseil municipal des divers travaux en cours :

Rue de la Chapelle-haut et du Hohnack prolongée : la phase projet sera bientôt lancée. Un courrier a été réceptionné en mairie du Conseil général du Haut-Rhin le 17/10/2014 relatif à notre demande de subvention, celle-ci sera examinée par la commission territoriale en automne 2014.

Rue du Tokay : les travaux vont démarrer le 15/11/2014.

Par la même occasion, les enrobés seront faits aux abords des conteneurs. Les gravats en trop seront réutilisés pour aménager un accès au pré vers le bas de l'aire de jeux.

Mme Brigitte BUTTERLIN a pu remarquer une abondance d'eau qui s'écoule vers le terrain de tennis.

Rue du Pflixbourg : le chantier évolue correctement.

Germenweg : le bassin d'orage sera renforcé avec du surplus de matériel de la rue du Pflixbourg qui a été stocké aux déchets verts.

Petits travaux divers : quelques finitions ont été effectuées gracieusement (borne, enrobés,...)

Création d'un drainage : une tranchée drainante sera réalisée dans le chemin au-dessus de la rue du riesling. Celui-ci sera réalisé par le biais de la convention de mutualisation d'engins avec la commune de Walbach.

GENS DU VOYAGE

Une réunion relative aux gens du voyage a été organisée le 29/09/2014 à la Préfecture. Des aires d'accueil seront créées prochainement afin de résoudre ce problème.

• **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie GINGLINGER, Adjointe**

COMITÉ DE JUMELAGE

Mme Rosalie GINGLINGER, Adjointe informe les membres du conseil municipal qu'une distribution d'huîtres sera organisée le 7 novembre prochain. Avis aux amateurs !

ACCUEIL DU MATIN À L'ÉCOLE

Après discussion avec l'Association Les Enfants d'Abord, les membres de l'association ont finalement accepté de mettre en place l'accueil du matin à l'école en collaboration avec Mme Doris BAUMGART. Pour ce faire, elle devait suivre une formation obligatoire.

Depuis quelques semaines, Mme BAUMGART nous a exprimé son souhait de ne plus continuer cet arrangement bénévole pour diverses raisons.

Mme BAUMGART a assuré l'accueil des enfants jusqu'aux vacances de la Toussaint. Le non-respect du planning par certains parents et la nécessité d'obtenir un diplôme dans la petite enfance pour permettre le passage au statut salarial ont eu raison de l'accueil du matin à l'école Charles Perrault de Zimmerbach.

Par manque d'inscriptions, le périscolaire ne pourra pas prendre le relais.

Deux solutions sont proposées :

Un accueil à domicile chez Mme Michèle OTTMANN, elle accompagnera les enfants à l'école et chez Mme Rosalie GINGLINGER, sa capacité d'accueil étant limitée à 2 enfants, son accueil est déjà complet.

TABLEAU BLANC NUMÉRIQUE

Mme GINGLINGER informe que la Société TELMAT interviendra le 28 octobre 2014 pour procéder au déplacement du tableau.

Le tableau permet d'intéresser d'avantage les élèves.

Certains membres demandent qu'une présentation du tableau blanc numérique soit faite aux membres du conseil municipal.

ÉCOLE MATERNELLE

La maîtresse de maternelle utilise régulièrement le vidéo projecteur installé dans sa classe. Elle est satisfaite de cet outil.

• INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de Mme Denise MEYER, M. Germain WESSANG et M. André BIHLER pour leurs anniversaires.

DEFIBRILLATEUR

Mme EHRHART informe les membres d'un courrier du SDIS nous accordant la subvention pour l'acquisition du défibrillateur à hauteur de 258 €.

Le défibrillateur sera installé près de la porte de la salle des Prévôts et des WC publics. Cet endroit permet de protéger le matériel des intempéries et la proximité des gaines électriques facilitera l'intervention de l'entreprise GOFFENEY pour procéder à l'installation électrique.

Une formation sera organisée. Pour un cours MiniAnne, il faudrait entre 10 et 15% de la population, il serait peut être possible de s'associer avec d'autres communes pour obtenir le quota de participation.

Une proposition serait envisageable également à savoir sur 4 à 5 soirées pour une vingtaine de personnes.

AMÉNAGEMENT FLORAL AUTOMNAL

Mme EHRHART informe les membres de l'aménagement floral automnal qui a été réalisé sur la place de la mairie, par Mmes Magali DALLOZ, Christiane EHRHART et les agents techniques David et Julien en collaboration avec l'école maternelle qui étudie un nouveau conte intitulé « Une soupe 100% sorcière ».

Le conte peut être lu par les passants. Cette opération est la continuité des projets de l'ancienne équipe municipale, elle permet de mettre en valeur les travaux effectués par les élèves de la maternelle et de mettre une décoration originale.

• INFORMATIONS DIVERSES DE M. Thomas HESS, Conseiller municipal

REPAS DES AÎNÉS

M. Thomas HESS, Conseiller demande à quelle date sera organisé le repas des aînés en 2015 ?

M. le maire répond qu'à ce jour la date n'a pas été définie, car un changement de salle serait envisagé notamment à la salle des fêtes de Walbach, le foyer Saint-Georges n'est plus adapté. Pour une question de sécurité, cette salle est aux normes, l'accès est de plain-pied et elle est beaucoup plus spacieuse.

La tranche d'âge pourrait être revue également car beaucoup de personnes ne se sentent pas encore concernées.

Un covoiturage pourrait être mis en place.

La séance est levée à 21h35.